

## Déclaration sur la situation politique en Côte d'Ivoire

Djibouti (Djibouti) | 5 – 6 mars 2019

**DÉPLORANT** les procédures judiciaires à l'encontre de deux députés de l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire en janvier dernier ;

**RAPPELLANT** que le Bureau de l'Assemblée nationale s'est prononcé pour l'abandon des poursuites contre le député Jacques Ehouo et contre la levée de l'immunité parlementaire du député Alain Lobognon ;

*La Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie réunie à Djibouti (Djibouti) les 5 et 6 mars 2019 :*

**APPELLE** au respect constitutionnel de l'immunité parlementaire en Côte d'Ivoire, tel que prévu dans la Constitution ivoirienne, ainsi qu'à la nécessité pour l'autorité judiciaire de respecter la décision du Bureau de l'Assemblée nationale ;

**DÉPLORE** la décision de la cour de première instance, le 29 janvier, de condamner le député Alain Logognon à un an de prison ferme pour « divulgation de fausses nouvelles et incitation à la haine », à savoir une annonce erronée sur Twitter ;

**PREND ACTE** de la décision de la cour d'appel, prononcée le 13 février, de suivre les réquisitions du procureur demandant une peine de six mois avec sursis et la relaxe immédiate du député Alain Lobognon ;

**CONSTATE** que M. Guillaume Soro, Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, a démissionné le 8 février 2019 ;

**PREND ACTE** de l'élection prochaine d'un nouveau président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire.